

11 h 20 – Allocution de M. Alain Lambert

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet, Michel Lafon,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président d'honneur du Conseil général, Gérard Burel,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers collègues,

Au fond, c'est peut-être plus encore à ceux qui, pour la première fois, en mars dernier, ont pris des fonctions électives que mon propos s'adressera. Il s'ordonnera en trois parties.

I/ La réalité du mandat exécutif local

Nous venons de vivre un renouvellement important des conseils municipaux puisque, dans l'Orne, 179 nouveaux maires ont pris leurs fonctions.

Aux nouveaux élus, je forme des vœux chaleureux de succès.

Au-delà de l'extraordinaire variété et de la diversité des responsabilités qui nous sont confiées, je veux vous dire qu'il n'y a pas de petits et de grands élus. Il y a des élus.

Il n'y a pas de fossé entre le maire qui est à la tête d'une ville et celui d'une commune, si petite soit-elle.

Il y a des maires. Les responsabilités sont identiques, aussi prenantes –et écrasantes parfois- qu'elle s'exerce ici ou là.

Tous sont attelés aux mêmes tâches, confrontés aux mêmes difficultés, animés des mêmes soucis : veiller au bon fonctionnement de la vie quotidienne de nos concitoyens, entretenir une relation directe, quasi affective, avec eux, être reconnu d'eux comme le gérant du présent et le garant de l'avenir.

La tâche est rude !

Comment répondre aux détresses et aux difficultés de celles et ceux qui se tournent presque (trop) naturellement vers les élus pour un secours, un emploi, un logement... ?

Comment se sentir assuré dans les fonctions, au moment où nous sentons un affaiblissement réel du sens civique, la crise de l'engagement qui vient fragiliser l'esprit de nos communautés ; quand nos concitoyens se transforment trop souvent en « consommateurs », plus qu'en acteurs de la vie locale ?

Voilà des inquiétudes permanentes et communes à nous tous. Il demeure, m'adressant encore plus particulièrement aux nouveaux maires, que la fonction de servir est exaltante.

Tous ceux qui l'ont exercée, depuis longtemps, et quand ils en ont exercé d'autres, vous diront que c'est sans doute celle qui leur aura procuré parfois les plus grandes angoisses sûrement, mais les plus grands bonheurs. Cela tient à la confiance forte, témoignée par nos concitoyens envers leur Maire, à ce curieux mélange de proximité, d'affectif et d'estime qui découle de l'élection et de l'exercice de la responsabilité à leur service.

L'enthousiasme est, avec le courage, la fermeté et la droiture, la meilleure arme pour réussir et convaincre.

II/ Une association au service de tous

Mesdames et Messieurs les Maires et présidents de Communautés, votre association des Maires de l'Orne est à votre service exclusif, pour vous informer et vous aider. Votre interlocutrice est Odile Rollondo. Vous pourrez compter sur sa disponibilité et sa grande réactivité.

Quand elle fut créée en 1937, le Président Chesneaux et le Préfet Amade soulignaient déjà la nécessité d'une entraide, face à ce qu'ils qualifiaient déjà de « gestion municipale toujours plus lourde et de budget toujours plus difficile à équilibrer ! ».

L'Association compte 505 adhérents, c'est-à-dire la totalité des communes de l'Orne.

Elle veut être très présente pour vous aider dans ce mandat municipal qui évolue chaque jour, embrasse plus de compétences, exige plus de disponibilité.

L'information, indispensable, doit être renforcée.

L'Association des Maires de l'Orne :

- Vous informe par un « flash » contenant l'essentiel de l'actualité,

- Vous apporte un conseil, une expertise,
- Défend vos intérêts auprès des pouvoirs publics,
- Noue des relations privilégiées avec des partenaires.

Elle se veut un lieu vivant, d'échanges d'expériences et de données. Elle doit rester en permanence à votre écoute et à votre service.

L'Association des Maires de l'Orne a le statut d'association départementale rattachée à l'Association des Maires de France.

L'Association des Maires de France examine tous les sujets en cours, au niveau de ses propres instances, de ses services et au sein de ses sept commissions permanentes.

Elle organise un congrès annuel à Paris : cette année, il se tiendra du 25 au 27 novembre.

Chaque mois, vous recevez sa revue « Maires de France » et sa Lettre, plus concise, sur les points essentiels à connaître.

Son site Internet www.amf.asso.fr comprend des espaces réservés aux maires et présidents d'EPCI où de nombreux documents peuvent être téléchargés.

Une newsletter présente l'actualité des collectivités locales. Vous la trouverez à l'adresse www.maire-info.com

D'une manière générale, je vous invite fortement à puiser le maximum de ressources documentaires sur Internet : tous les ministères, les assemblées parlementaires et les instances locales diffusent désormais des informations incontournables (Ministère des Finances, DGCL, Légifrance, Services de l'Etat, Conseil général, Conseil régional).

III/ Une association au cœur des préoccupations des élus

Notre association est au cœur de nos préoccupations d'élus, c'est pourquoi, aujourd'hui, je voudrais vous parler succinctement de différents sujets. Elle doit aussi vous faire part des actions significatives du Conseil Général pour le bien être de vos collectivités.

1 – la formation

2 – les documents communicables

- 3 – les relations avec les associations
- 4 – la couverture en haut débit
- 5 – la convention partenariale du Conseil général avec le Conseil Régional
- 6 – le partenariat du Conseil Général envers les communes et les regroupements intercommunaux.

1 – la formation

Vous êtes nombreux à demander les adresses des organismes de formation.

Je vous rappelle que les frais de formation (plafonnés) constituent une dépense obligatoire pour la commune ou l'EPCI, **à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.**

L'annuaire des organismes agréés est téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur (DGCL) ou sur celui de l'AMF. Je vous conseille de faire une recherche par thème ou par région.

Concernant le droit à formation, cette question fait l'objet d'une étude détaillée dans la brochure « Statut de l'élu » de l'AMF, je vous invite à vous y reporter, en allant sur son site Internet.

2 – les documents communicables

Afin d'assurer la transparence de l'action administrative et l'information des citoyens, des dispositions légales reconnaissent à toute personne un droit très large d'obtenir communication des documents détenus par une administration, quels que soient leur forme ou leur support.

Vous trouverez sur le site Internet de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs www.cada.fr de nombreuses fiches pratiques.

Lorsque vous vous trouvez confrontés à une demande, il est fort sage d'aller consulter ce site détaillant de nombreux cas et d'autres législations applicables, notamment celle du Code Général des Collectivités Locales, en matière de procès verbaux de conseils, de budgets ou de comptes administratifs.

3 – les relations avec les Associations

En principe, aucune disposition légale ou réglementaire n'interdit à un élu de prendre des responsabilités (présidence, trésorerie) au sein d'une association municipale, même si celle-ci reçoit une subvention du conseil municipal au sein duquel il est élu.

Toutefois, des précautions doivent être respectées.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (président, trésorier de l'association), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions de l'association.

L'organisation financière des communes est fondée sur le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables.

Ce principe réserve aux seuls comptables publics le droit de manier les fonds publics.

Se rend ainsi coupable de « gestion de fait », toute personne qui reçoit ou manie directement ou indirectement des fonds, irrégulièrement extraits de la caisse d'un organisme public. Ce qui peut être le cas, en présence d'associations qui ne jouissent pas d'autonomie vis-à-vis de la commune et qui se bornent à exécuter les missions que les autorités locales lui assignent.

Pour déterminer le degré d'autonomie d'une association, le juge s'attache principalement à trois critères :

- 1) sa dépendance financière envers la collectivité publique ;
- 2) le contrôle exercé par les représentants de la commune, présents au sein de ses organes de direction ;
- 3) la confusion des activités entre l'administration et la similitude des missions poursuivies.

Il y a lieu, pour les élus, d'observer la plus grande prudence, lorsque des relations financières lient l'association à la collectivité qu'ils président ou dont ils sont membres.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général a la volonté d'être un acteur majeur de l'aménagement et du développement du territoire départemental.

Il s'est donné pour cela une feuille de route : « le projet pour l'Orne à l'horizon 2020 », voté à l'unanimité par son Assemblée en septembre 2007.

Je le conduirai avec force et détermination.

Son champ d'actions est multiforme, et touche à la quasi-totalité des thèmes qui concourent à l'amélioration de la vie de vos cités.

Je n'en citerai donc que quelques-uns parmi les plus importants :

4 – la couverture en haut débit

Permettre à chaque Ornaise qui le souhaite, d'accéder à l'Internet haut-débit, dans les meilleurs délais, quelque soit la technologie choisie : tel est l'engagement unanime de l'Assemblée départementale, réunie en session plénière, vendredi.

Desservir la population ornaise en haut débit est un enjeu auquel le Conseil Général s'est attaché depuis 2003, pour atteindre aujourd'hui un taux de couverture proche de 98%.

Néanmoins, environ 3 000 foyers ou petites entreprises ne sont guère encore raccordés au haut débit.

La dispersion de la population, le relief du département, la présence des forêts sont les contraintes qui, jusqu'à présent, ont empêché d'assurer une couverture totale, malgré le programme Wimax que le Conseil général a engagé avec l'Etat et la Région à hauteur de 7,9 millions d'euros.

Le Département et la Région Basse-Normandie conjuguent leurs efforts pour engager un nouveau programme, qui permettra de desservir l'ensemble de la population en haut débit à deux méga bits par seconde.

Mais dès aujourd'hui, le Conseil général veille à rechercher des solutions concrètes, de manière à éluder les difficultés que rencontrent encore trop d'Ornaises et Ornaïsiens dans l'accès aux réseaux numériques, à un coût acceptable.

Aussi, sans attendre et en accord avec la région, le Conseil général s'engage à :

- Rechercher les meilleures solutions de raccordement, en mettant à profit les technologies émergentes. Pour cela, il engagera dès juillet une opération test de raccordement d'abonnés sur une zone d'ombre (NRAZO).

- Mettre à l'essai dans les locaux d'accueil du Conseil général, au 27 Bd de Strasbourg à Alençon, deux abonnements de 1 et 2 méga octets, destinés à valider l'intérêt de la technologie satellitaire, en vue d'accompagner son déploiement dans les zones d'habitat diffus, non couvertes par l'ADSL ou le WIMAX. Le Département assurera le financement des équipements, en partenariat avec la Région.

5 – la convention partenariale avec le Conseil Régional

En vue de compléter le Contrat de Projet Etat-Région qui n'était pas adapté à un territoire rural comme le nôtre, nous avons signé le 29 février dernier, après une année de négociations, une convention partenariale avec la Région qui couvrira la période 2008-2013.

Là encore, elle couvre de nombreux domaines où nos deux collectivités vont unir leurs efforts, au bénéfice des Ornaises et des Ornaïsiens : les infrastructures, la formation, l'emploi et le développement économique, l'aménagement et le développement durable, le soutien aux territoires les plus fragiles.

Parmi les actions les plus significatives :

- après l'A 28 et l'achèvement programmé en 2010 de l'A 88, l'accélération du Plan Routier Ornaïs, avec la mise à 2x2 voies d'Argentan-Flers et Flers-Condé sur Noireau, ainsi que le lancement des études de la liaison L'Aigle-Paris ;
- l'amélioration de la ligne SNCF Paris-Granville ;
- la construction d'un nouveau CFA du BTP et d'une école d'ergothérapie à Alençon ;
- une zone logistique multisite Argentan, Sées, Alençon
- un grand projet en cours au Haras du Pin ;
- la démographie médicale et le développement des usages des TIC ;
- le développement de la filière bois-énergie.

6 – le partenariat du Conseil Général envers les communes et les regroupements intercommunaux

Cette action traditionnelle et volontariste du Conseil Général, qui ne s'appuie sur aucune compétence obligatoire, s'exerce à travers toute une panoplie d'aides que je m'efforcerai avec mes collègues de renouveler périodiquement pour mieux répondre à vos besoins.

Les évoquer toutes ici serait fastidieux, c'est pourquoi je voudrais, surtout pour les nouveaux Maires, attirer leur attention sur la brochure « **Territoires en actions** » diffusée à tous les élus communaux, Nos politiques y sont habilement décryptées. Des éclairages terrain viennent idéalement compléter le propos. Je tiens, d'ailleurs, à vous remercier d'avoir si largement répondu à notre enquête de satisfaction. *(Montrer un exemplaire à la tribune si possible.*

Ainsi, la dernière datée de ce mois de juin traite de toutes les formes de soutien au commerce de proximité.

Dans des numéros précédents, nous avons évoqué par exemple les aides à la lecture publique, au logement social, à l'assainissement, à l'implantation d'entreprises, à l'accueil des jeunes enfants, au développement touristique, ...

Vous pouvez trouver toutes ces informations précieuses pour vos communes, si vous ne les retrouvez pas dans vos mairies, en les demandant tout simplement auprès des services du Conseil Général.

CONCLUSION

Je voudrais, chers amis, vous dire combien j'aimerais qu'à l'issue de cette – peut-être pour beaucoup d'entre vous- première Assemblée Générale, vous vous sentiez plus forts.

D'abord plus forts parce que vous êtes entourés ; que vous vous sentiez plus forts des informations que vous pourrez recueillir, que vous vous sentiez plus forts de vous être rencontrés, que vous vous sentiez plus forts de savoir qu'il y a partout les mêmes défis à relever.

J'ai confiance dans le succès de l'aventure (il faut la qualifier comme cela) qui vous a été confiée, car une force vous anime : le souci de servir le bien commun.

Vos mérites ne seront pas toujours reconnus par vos concitoyens, je dirai même qu'ils le sont rarement, mais, « vous êtes au cœur des vies de vos contemporains et cela justifie bien que vous y consacriez la vôtre ».

Merci beaucoup.